

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS sont des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE 3 mois 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS 3 mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Horaires de trains entre Cahors, Agen, Bordeaux, Périgueux, Libos, etc. Columns include destination, departure/arrival times, and train types (omnibus, poste mixte).

Opinions politiques de M. TALOU.

M. Talou ne parle pas. Il est donc impossible de le juger par ses paroles. Nous l'apprécierons par ses actes, ils sont significatifs. M. Talou a voté au Conseil municipal de Cahors, en faveur de la suppression des Frères des Ecoles chrétiennes.

Opinions politiques de M. LÉON VALÉRY,

Rédacteur en chef du Libéral du Lot.

M. Valéry n'a pas d'opinions ! Nous avons cité dans notre dernier numéro, l'article louangeur écrit par lui, il y a quelques mois en faveur de M. Depeyre, qu'il attaque aujourd'hui avec tant d'acharnement. Nous reproduisons le passage suivant : « La nomination de M. Octave Depeyre aux fonctions de Ministre de la Justice, a été accueillie avec une véritable satisfaction dans le département du Lot où sa famille et lui-même sont si justement estimés. »

Les Désaveux infligés à M. VALÉRY.

Depuis qu'il écrit dans le Libéral du Lot, M. Valéry n'est pas heureux. Chacun de ses articles a été suivi de réclamations et de protestations la plupart du temps signifiées par voie d'huissier. Ce n'est pas tout, M. Valéry a été désavoué par les Directeurs même de son journal.

Nous extrayons du Libéral le passage suivant d'une lettre signée « La Direction » :

« Monsieur, En réorganisant la rédaction du Libéral à laquelle vous avez bien voulu vous associer, nous n'avons pas voulu lui imprimer un caractère d'irritation qui ressort des derniers articles publiés dans ses colonnes. Il n'est jamais entré dans nos vues de faire du journal que nous dirigeons, un champ ouvert à des polémiques où les principes n'ont rien à voir. »

M. Talou a donc encore une fois été désavoué par ses amis, il est resté seul dans le Libéral, avec son porte-plume. Voilà quels sont les hommes qui attaquent M. Depeyre, et les autres candidats conservateurs. Aux électeurs à juger de quel côté est la bonne foi.

Cahors, le 30 Septembre 1874

ÉLECTIONS POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL

LISTE DES CANDIDATS PATRONNÉS PAR LES JOURNAUX CONSERVATEURS DU LOT.

Canton de St-Géry.

M. Octave Depeyre, député, ancien ministre de la justice, contre M. Talou, candidat radical, patronné par les journaux le Réformateur, le Républicain, le Libéral.

Canton de Cahord (Nord).

M. Achille Bessières, contre M. Relhié, patronné par le parti radical.

Canton de Latronquière.

M. Bousearel, maire de Latronquière, contre M. Laborie, patronné par les journaux radicaux.

Canton de Figeac (Est).

M. Mage, Emile, ancien juge de paix, contre M. Teilhard, patronné par les journaux radicaux.

Canton de Figeac (Ouest).

M. Cipières, contre M. Rouchon, candidat radical.

Canton de Livernon.

M. Andral, contre M. Vayssié, patronné par les journaux radicaux.

Canton de Vayrac.

M. Dussol, maire de Cavagnac, contre M. de Verninac, candidat radical, soutenu par les journaux de même nuance.

Canton de Souillac.

M. le comte de Marquessac, capitaine de frégate, contre M. Albert Lachèze, candidat soutenu par les journaux radicaux.

Canton de Gramat.

M. Calmels-d'Artinsac, maire de Gramat, contre M. Griffel, ex-maire, patronné par les journaux radicaux.

Canton de Puy-l'Evêque.

M. Demeaux, conservateur, contre M. Brugalière, conservateur mais, patronné par la presse radicale.

Dans les cantons où les candidats conservateurs sont sans concurrents, dans ceux où la lutte a lieu entre candidats également conservateurs, le Journal du Lot n'a pas à intervenir, il laisse aux électeurs le soin de se prononcer dans le sens de leurs préférences personnelles.

SUSPENSION DE M. LABORIE, Maire de St-Cirgues.

Nous reproduisons textuellement l'arrêté de M. le Préfet du Lot, qui suspend de ses fonctions M. Laborie.

Nous n'ajouterons aucun commentaire à ce document qui renferme en lui-même sa justification par les considérants qui le précèdent.

Nous renvoyons nos lecteurs à la chronique électorale où nous apprécions le manifeste qui a motivé la mesure :

Le Préfet du Lot, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la circulaire adressée aux électeurs du canton de Latronquière par M. Laborie, maire de Saint-Cirgues,

Vu notamment les passages suivants :

« J'ai protesté contre la loi qui vous enlève le droit de choisir vos maires et vos adjoints, et je le réclamerai jusqu'à ce qu'il vous soit rendu. »

« Electeurs, voulez-vous être rayé de la liste des électeurs ? »

« Voulez-vous que l'administration vous impose toujours les maires que vous repoussez ? »

Considérant que dans les paragraphes ci-dessus, l'auteur de la circulaire proteste contre la loi sur les maires, votée par l'Assemblée nationale, et qu'il insinue qu'en votant pour son concurrent les électeurs s'exposeraient à être arbitrairement rayés de la liste électorale ; — que cette dernière accusation qui se produit au moment où la loi du 7 juillet 1874 vient de créer de nouvelles garanties pour assurer la constatation du droit électoral, est essentiellement contraire à la vérité et blessante pour l'administration.

Considérant que l'auteur de ce manifeste ne peut conserver plus longtemps les fonctions qui lui ont été conférées sous l'empire de la loi du 14 avril 1871 par le conseil municipal, et dans lesquelles il avait été maintenu par le gouvernement en vertu de la loi du 20 janvier 1874 ;

Vu l'article 2 de la loi du 5 mai 1855,

Arrête :

Art. 1er. M. Laborie (Louis-Oscar), maire de Saint-Cirgues, est suspendu de ses fonctions ;

Art. 2. M. le sous-préfet de Figeac est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cahors, en l'Hôtel de la préfecture, le 29 septembre 1874.

Le Préfet du Lot., BREYNAT.

Election de Maine-et-Loire

Le second tour de scrutin qui a eu lieu dimanche pour l'élection d'un député dans le département de Maine-et-Loire s'est terminé par le succès du candidat républicain, M. Maillé, qui l'emporte de 4,000 voix environ sur M. Bruas, candidat conservateur.

Voici le résultat du scrutin :

Electeurs inscrits : 148,000. MM. Bruas, septennaliste... 47,728 voix. Maillé, républicain... 51,525

Il peut être curieux de comparer ces chiffres avec le résultat du premier tour. Au premier

tour, MM. Bruas et Berger réunis avaient eu 51,663 voix et M. Maillé 45,359.

Voici maintenant la comparaison des deux scrutins, par arrondissement :

Arrondissement de Cholet :

1 <sup>er</sup> tour : M. Bruas.....	7,099	
M. Berger.....	3,037	
Total.....		10,126
M. Maillé.....		7,063
2 <sup>e</sup> tour : M. Bruas.....		11,258
M. Maillé.....		9,450

M. Bruas gagne donc 1,134 voix, qui sont probablement des voix légitimistes. Ce résultat est assurément dû à l'action de deux députés de la droite modérée, MM. Durfort de Civrac et comte de Maillé.

Arrondissement de Saumur :

1 <sup>er</sup> tour : M. Bruas.....	4,145	
M. Berger.....	7,501	
Total.....		11,646
M. Maillé.....		7,840
2 <sup>e</sup> tour : M. Bruas.....		10,059
M. Maillé.....		9,237

M. Bruas perd 1,127 voix, probablement des bonapartistes.

Arrondissement de Baugé :

1 <sup>er</sup> tour : M. Bruas.....	2,884	
M. Berger.....	4,310	
Total.....		7,194
M. Maillé.....		10,620
2 <sup>e</sup> tour : M. Bruas.....		4,876
M. Maillé.....		10,742

C'est ici que M. Bruas perd le plus grand nombre de voix ; il en perd 2,318. Ce sont assurément les bonapartistes qui ont ainsi fait défaut. On assure que c'est de ce côté que s'exerce particulièrement l'influence de M. Janvier de la Motte, le fils de l'ancien préfet et le mandataire de M. Rouher dans ce département.

Quant au chiffre de la majorité radicale dans cet arrondissement, il faut remarquer que Baugé a toujours passé pour la mauvaise partie de l'Anjou, et que, même au 8 février 1871, à l'heure de la grande victoire conservatrice, la liste radicale l'emportait dans plusieurs cantons de cet arrondissement.

Arrondissement de Segré :

1 <sup>er</sup> tour : M. Bruas.....	4,294	
M. Berger.....	3,341	
Total.....		7,635
M. Maillé.....		3,536
2 <sup>e</sup> tour : M. Bruas.....		7,167
M. Maillé.....		4,163

Il est à remarquer que cet arrondissement, où le candidat conservateur a obtenu la majorité proportionnellement la plus forte, près des deux tiers des voix, est celui où habite M. de Falloux.

Arrondissement d'Angers :

1 <sup>er</sup> tour : M. Bruas.....	8,686	
M. Berger.....	8,804	
Total.....		17,490
M. Maillé.....		16,300
2 <sup>e</sup> tour : M. Bruas.....		14,368
M. Maillé.....		18,223

C'est là où le plus grand déplacement s'est opéré au préjudice de M. Bruas et au bénéfice de M. Maillé. La ville d'Angers était naturellement le centre le plus actif de la propagande radicale. Il est probable, en outre, que beaucoup de bonapartistes auront ici fait défaut.

L'échec que vient d'éprouver le parti conservateur renferme une grave leçon, que les intransigeants à quelque nuance qu'ils appartiennent doivent méditer.

Il est à désirer qu'ils comprennent enfin à quel cataclysme social nous arriverons s'ils continuent à mettre au-dessus de tout leurs préférences personnelles et les intérêts de leur coterie.

Dernières nouvelles

La présence de la maréchale Bazaine à Madrid, annoncée par une dépêche de Madrid, n'est pas confirmée.

Une autre nouvelle, beaucoup plus importante télégraphiée hier de Madrid, est formellement

démentie aujourd'hui de Berlin : c'est celle de l'envoi de nouveaux navires allemands sur les côtes d'Espagne.

Chronique locale et méridionale.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

CANTON DE ST-GÉRY.

A part le petit point chauffé à rouge par les agents de M. de Malleville, à part Bouziès-Haut, que ces agents sont parvenus à terroriser, les autres communes du canton de St-Géry, se prononcent avec un élan irrésistible en faveur de M. Depeyre.

On nous écrit de St-Cirq-Lapopie, que dimanche dernier les deux concurrents se sont trouvés en présence ; cette circonstance a permis de voir de quel côté était l'immense majorité de la population.

Après la messe, un groupe très nombreux d'électeurs est allé rendre visite au candidat conservateur qui leur a adressé quelques chaleureuses paroles.

Les électeurs de St-Cirq ont accompagné M. Depeyre au bac ; de l'autre côté du Lot, une manifestation des plus touchantes attendait le candidat conservateur.

Toute la population de Tour-de-Faure, rangée sur deux rangs, attendait l'ancien ministre de la Justice, qui a remercié les habitants de cette section importante de leur empressement si unanime.

Pas de manifestation bruyante, leur a dit M. Depeyre en terminant, vous êtes le nombre, montrez que la modération est de votre côté. N'oubliez pas d'ailleurs que vous êtes en deuil, la commune vient de perdre son adjoint, l'honorable M. Redon si aimé, si estimé parmi vous ; le calme et le silence conviennent à vos justes regrets.

Ces paroles ont produit une vive impression ; cet appel à la modération dans une commune où M. Depeyre aura la presque unanimité des suffrages contrastait singulièrement avec les saturnales de Bouziès-Haut.

CANTON DE VAYRAC.

Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs la circulaire si digne, si modérée du candidat conservateur de ce canton.

Chers concitoyens,

La candidature au Conseil général pour le canton de Vayrac m'ayant été offerte par un grand nombre d'entre vous, j'ai cru devoir l'accepter, et j'ai compté, pour m'attirer vos suffrages, sur les souvenirs que mon grand-père a laissés dans le pays et dont je trouve tous les jours des traces.

Accessible à tous, je puiserais dans votre confiance et votre appui la force nécessaire pour défendre et faire triompher les intérêts administratifs du canton.

En politique, je suis essentiellement conservateur, et à ce titre, je soutiendrai énergiquement le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, qui nous donne l'ordre et la sécurité dont nous avons un si grand besoin.

Quant à l'avenir, ne nous en préoccupons pas trop à l'avance, dans la crainte de nuire à la tranquillité, indispensable pour nous relever de nos malheurs ; et lorsque la France, remise de ses secousses, aura à se prononcer sur ses destinées, vous me trouverez au milieu de vous, uni aux bons citoyens, ennemi des révolutions et des révolutionnaires.

Louis DUSSOL.

Maire de Cavagnac.

On nous écrit de Vayrac que ce manifeste a produit la meilleure impression, et que malgré les efforts des amis de M. de Verninac, les communes se prononcent avec une grande unanimité en faveur de M. Dussol.

La circulaire que vient d'adresser, de son côté, M. de Verninac, n'est pas de nature à lui concilier les électeurs d'un canton aussi conservateur.

Nous rendrons cependant cette justice à M. de Verninac, qu'il a mis une grande franchise dans ses déclarations ; avec lui, on sait où l'on va, c'est vers la République démocratique et sociale.

« Tout pour le peuple et par le peuple » Telle est la formule qu'il s'est appropriée.

Il reprend dans sa circulaire l'interpellation inconstitutionnelle au sujet de l'application de la loi sur les maires. Quelque illégale qu'elle soit, il la maintient et dut-il rester seul, il continuera à protester.

En présence de pareilles déclarations, n'avons-nous pas le droit de repousser M. de Verninac comme radical.

En écrivant ce manifeste, M. de Verninac de Croze, a rompu tous les liens qui l'unissaient au parti conservateur ; il ne peut plus avoir pour le soutenir que les démagogues. Ses déclarations lui enlèvent toutes les chances d'élection qu'il pourrait avoir.

Nous considérons l'élection de M. Dussol comme assurée.

CANTON DE LATRONQUIÈRE.

Le canton de Latronquière n'aura rien à envier à celui de Vayrac, pour la netteté des déclarations de son candidat radical.

M. Laborie reproduit en d'autres termes, les affirmations révolutionnaires de son ami de Verninac, *Arcades ambo !*

Voici quel est le langage que tient le maire de St-Cirqes, qui, moins que tout autre, a le droit de se plaindre de l'application de la loi sur les maires, puisqu'on lui avait laissé son écharpe :

« J'ai protesté, dit-il à ses électeurs, contre la loi qui vous enlève le droit de choisir vos maires et vos adjoints, et je réclamerai jusqu'à ce qu'il vous soit rendu. »

Ce langage est celui d'un factieux et nous doutons que la République française, organe de M. Gambetta, ose l'approuver.

Quant à l'accusation qu'il lance à son adversaire, de vouloir le retour d'Henri V, c'est tout simplement une calomnie inventée à plaisir. Où a-t-il vu que M. Bouscarel fut légitimiste ;

Mais ces accusations, que rien ne justifie, font toujours de l'effet sur les crédules.

Espérons qu'ils seront peu nombreux dans le canton de Latronquière.

La circulaire de M. Laborie produira ce bon effet d'enlever toute obscurité à la lutte ; avec lui, on votera pour la République la plus avancée ; avec M. Bouscarel, on aura un conservateur résolu, destiné à appuyer de toutes ses forces le gouvernement du Maréchal.

« Electeurs, voulez-vous un représentant qui sacrifie vos intérêts à l'administration qui le protège, voulez-vous être rayés de la liste des électeurs. »

Véritablement M. Laborie abuse de la liberté démocratique et sociale. Nous lui demandons quand et comment l'administration pourra faire rayer des électeurs ayant droit à leur inscription.

N'y a-t-il donc plus de juges en France, et veut-il faire croire que le gouvernement du maréchal soit celui du bon plaisir !...

Ces bordes radicales peuvent avoir quelques chances de succès auprès des électeurs de M. Barodet, mais elles feront rire les électeurs d'un canton qui est resté conservateur, malgré tous les agissements de M. Laborie.

Ils ont pu être trompés une fois, ils ne le seront pas deux.

La circulaire de M. Laborie fera le plus grand bien à son concurrent, M. Bouscarel.

Les nouvelles que nous recevons du canton sont excellentes : l'union des conservateurs est parfaite ; ils sentent le besoin de mettre fin au mandat d'un homme qui représente si mal leurs sentiments.

CANTON DE SOUILLAC.

MM. les radicaux ont une propension naturelle pour aller vers l'illégalité : elles les attire.

Dans le but de surchauffer les passions politiques du chef-lieu, ils avaient organisé une réunion électorale ayant un caractère public, malgré la marque de réunion privée qu'ils avaient imprimée en tête de leur lettre de convocation. La réunion a été interdite, la loi n'a pas été violée.

M. le baron Dufour, dont on connaît les énergiques convictions, s'est jeté également dans la lutte avec le courage qui le caractérise ; nous reproduisons la lettre qu'il adresse à M. Albert Lachize. Le coup est aussi droit que rude.

« Monsieur,

« Un article du journal le *Républicain du Lot*, qui tombe sous mes yeux, m'apprend que vous posez votre candidature républicaine au Conseil général, dans le canton de Souillac.

« Puisque l'auteur de cet article, que vous devez connaître, fait intervenir mon nom, me fait parcourir tout le canton à l'occasion des élec-

tions, et cela contrairement à la vérité, permettez-moi de sortir de mon inaction et de vous dire pourquoi je soutiendrai la candidature de l'honorable Comte de Marquessac et combattrai la vôtre.

« Je soutiendrai la candidature de M. de Marquessac : 1<sup>o</sup> Parce que je l'ai vu à l'œuvre comme représentant des intérêts du canton de Souillac, et que je puis affirmer que c'est avec une énergique persévérance qu'il a soutenu les intérêts qui lui étaient confiés ;

« 2<sup>o</sup> Parce qu'il a su honorablement s'affranchir de la pression que les comités républicains Souillagais entendent exercer sur les représentants du canton de Souillac, et qu'il a constamment voté, au Conseil général, avec le parti conservateur.

« Je combattrai votre candidature, Monsieur, parce que votre vie publique passée ne m'offre aucune garantie ; qu'elle prouve que vous n'êtes ni un homme désintéressé, ni un homme de devoir, ni un homme indépendant ; que vous êtes, comme beaucoup de républicains, ami des privilèges et ennemi de ce peuple dont vous sollicitez les suffrages, puisque vous voudriez, suivant votre caprice, l'empêcher d'exprimer sa volonté et lui enlever le suffrage universel.

« Je combattrai votre candidature parce qu'en 1870, au moment où les républicains criaient la guerre à outrance, vous avez fui le devoir et abandonné ce malheureux peuple duquel vous sollicitez les suffrages aujourd'hui ; que, faisant partie des mobilisés, vous n'avez pas voulu partager les souffrances de vos camarades du peuple, et que pendant qu'ils souffraient du froid, de la faim, qu'ils enduraient toutes les privations et étaient exposés à tous les dangers, vous vous êtes réfugié dans la Sous-Préfecture de Gourdon, où vous étiez, en dépit des lois de l'égalité, en parfaite sécurité, bien couché, bien nourri, bien payé.

« Je combattrai votre candidature parce qu'elle est soutenue par ces farouches républicains qui, après avoir crié la guerre à outrance, sont venus devant un conseil de révision, pour se faire dispenser, étaler dans toute leur nudité des vices de constitution.

« Je combattrai votre candidature parce que pendant que vous occupez la Sous-Préfecture de Gourdon, au détriment de votre devoir, vous avez foulé aux pieds le suffrage universel devant lequel vous venez vous prosterner aujourd'hui ; et que, sans respect pour les électeurs et pour les élus, vous avez, de votre propre autorité, et sans motif que vous puissiez alléguer, révoqué non-seulement les maires des communes de Pinsac, Lacave, Lanzac, mais encore les Conseils municipaux, librement élus par ces communes, et que vous avez imposé à ces populations des Commissions municipales arbitrairement choisies.

« Je combattrai votre candidature parce que vous êtes de Martel, que vous habitez Martel, et que c'est aux influences Martelaises, que les communes de Pinsac, Lanzac, St-Sozy, Lacave, Meyronne, du canton de Souillac, doivent d'être privées des avantages du tracé du chemin de fer de la vallée de la Dordogne, qui eût été une véritable source de richesse pour ces communes.

« Je combattrai votre candidature parce qu'elle est imposée au canton de Souillac par les comités républicains radicaux de la ville de Souillac, auxquels, nous, habitants de la campagne ne reconnaissons ni le droit de nous diriger, ni le bon sens nécessaire pour nous conseiller.

« Je combattrai votre candidature parce que je sais que, comme républicain, vous voulez vous servir du peuple, mais que, n'ayant aucune confiance en lui, vous voudriez le priver de ses droits, et qu'il ne fût pas directement consulté pour le choix d'un gouvernement définitif, après l'expiration des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

« Il faut, Monsieur, que vous pensiez que les électeurs du canton de Souillac soient bien naïfs ou bien niais pour avoir pu espérer le succès de votre candidature.

« Nous, habitants de la campagne, nous aimons les principes d'ordre et de conservation ; nous n'avons aucun goût pour la République que vous voudriez nous imposer sans nous consulter, pour votre profit et pour notre malheur. Nous ne pouvons oublier que la République n'a jamais produit que le désordre, et que ce sont les républicains qui ont fait, le 4 septembre, une révolution devant l'ennemi, qui ont profité de la présence de l'étranger pour renverser l'Empire, que le peuple avait fondé, et qui nous avait donné vingt années de prospérité et de sécurité.

« Agréés, Monsieur, l'expression de mes sentiments de considération.

« Un électeur du canton de Souillac,

« Baron DUFOUR. »

CANTON DE FIGEAC.

Un de nos abonnés nous écrit la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Il me semble que vous avez été bien sévère pour M. Teilhard, maire de Figeac, en classant sa candidature parmi les radicales...  
 » Vous auriez dû vous souvenir que lors de l'interpellation de M. de Verninac, il a eu le courage de se séparer de ses amis politiques et qu'il a voté avec la majorité. »

(Un de vos abonnés.)

Nous faisons une grande différence entre M. Teilhard, et MM. de Laborie et de Verninac. Nous ne reprochons au maire de Figeac que de n'avoir pas eu le courage de se séparer de la queue radicale, qui le compromet sans bénéfice pour lui.

Au fond, nous croyons M. Teilhard conservateur ; il est tenu par son passé ; il est tenu par sa position sociale ; plus que tout autre il aurait à perdre à l'avènement du radicalisme. Nous ne lui demandons qu'une chose pour l'accepter comme conservateur, c'est de rompre avec les exagérés, et de faire une adhésion formelle au Gouvernement conservateur de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Le septennat n'est pas le régime de l'exclusion ; il laisse venir à lui tous les conservateurs modérés à quelque opinion qu'ils appartiennent. La porte est ouverte, M. Teilhard n'a qu'à entrer !...

CANTON DE FIGEAC (OUEST).

On nous écrit de Figeac que le manifeste électoral de M. Rouchon a produit dans cette ville le plus vif sentiment d'hilarité.

On ne peut se figurer l'existence de la pression des amis politiques pour lui faire accepter la candidature au conseil général.

Où est le comité qui l'a choisi, quel sont les personnages politiques qui lui ont en quelque sorte forcé la main ?

On ne peut garder son sérieux lorsque M. Rouchon se représente comme un paisible habitant des campagnes, un vrai berger dont la houlette est ornée de rubans roses, et cependant on veut le représenter comme dangereux.

En fait de campagne, nous croyons qu'il ne connaît que la campagne électorale.

« On se plaint qu'on fasse de lui un homme dangereux. »

Nous sommes prêts à le rassurer, et nous le proclamons le plus inoffensif des radicaux.

Sa circulaire, qui est tout lait et miel, se ressent des aspirations de ce candidat. C'est une voie nouvelle dans laquelle il entre, nous l'en félicitons.

Mais ces déclarations enfarinées, ne feront rien contre la popularité si sérieusement établie de M. le docteur Cipières. Nous prédisons à son concurrent l'échec le plus écrasant qui se puisse imaginer.

Il faut avouer que le parti radical est bien pauvre en hommes puisqu'il est forcé de confier la défense de son drapeau à un pareil chef.

Pour en finir avec M. Rouchon, nous nous bornons à lui poser cette question :

Il dit dans sa circulaire qu'il veut un *gouvernement établi*, nous lui demandons lequel ? Si c'est celui du Maréchal, qu'il le dise ; si c'est un autre qu'il s'explique ?

CANTON DE LIVERNON.

C'est par erreur que nous avons joint au nom de M. Andral la qualification de *candidat orléaniste*. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de candidature orléaniste dans les conditions dynastiques actuelles, et surtout après la proclamation régulière du pouvoir septennal du maréchal Mac-Mahon, seule autorité indiscutable et incontestable.

Personne ne doit s'étonner que M. Andral ait des sympathies personnelles pour les princes d'Orléans, qui donnent chaque jour l'exemple du patriotisme ; mais M. Andral est l'homme de la loi. Il n'aurait, au sein du Conseil général, aucune des mauvaises tendances de M. Vayssié, qui a fait partie du groupe le plus avancé et le plus dangereux dans les mauvais jours que nous avons traversés après le 4 septembre.

Nous ne parlons pas des autres candidatures où la lutte électorale n'a aucun caractère politique. Quels que soient les conseillers généraux qui seront désignés, leur nomination sera acceptée avec confiance.

Nous regrettons que certaines candidatures conservatrices telle que celle de M. Brugalère, maire de Floressas, acceptent l'appui compromettant des feuilles radicales.

Leur adhésion ne peut que lui être nuisible.

CANTON DE CAHORS (NORD).

A propos de la candidature de M. Relhié.

L'opinion publique s'attendait à voir le nom de M. Isidore Combarieu opposé à celui de M. Bessières.

En effet, le rédacteur du *Réformateur* n'est pas une doublure incolore, ses principes datent de 1789 ; il est un vétéran de la secte républicaine ; il a une plume dont au besoin il se sait servir.

C'est un pur !....

Pourquoi lui a-t-on préféré la personnalité effacée de M. Relhié.

Pourquoi ce candidat ? Nous connaissons les secrets de cette tactique :

Les républicains de Cahors, qui ne se font aucune illusion, ont compris que le nom significatif de M. Isidore Combarieu ferait fuir les timorés ; c'est ainsi que M. Relhié a été inventé.

Ce candidat n'en est pas à sa première mésaventure électorale. Nous n'avons pas perdu le souvenir de son fiasco mémorable, alors qu'il se présentait contre M. Dufour, du Montat.

Condamné par le canton sud, il a le courage de tenter une revanche dans le canton nord où il recevra une leçon plus significative encore.

Ce spectacle de ces candidatures désespérées est un symptôme excellent. Il indique que MM. les radicaux qui parlaient si haut sous M. Thiers en sont réduits à ne plus mettre en avant des noms significatifs.

Nous ne parlons pas de l'honorable M. Bessières, à quoi bon ? son succès n'est-il pas assuré ?

CANTON DE PUY-L'ÉVÊQUE

Nous avons dit que le *Journal du Lot*, n'avait pas à intervenir dans les cantons où la lutte a lieu entre candidat également conservateurs. Nous ne pouvons dissimuler cependant que, dans le canton de Puy-l'Évêque, la candidature de M. Demeaux se distingue de celle de M. Brugalères. Assurément, nous ne voulons en rien attaquer l'honorabilité parfaite de M. Brugalères ; mais nous avons la preuve, soit par le langage des journaux radicaux de Cahors, soit par l'accueil fait dans le canton même à la candidature de M. Brugalères, que ce dernier réunit l'unanimité des hommes hostiles au gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Cela doit suffire pour apporter à M. Demeaux le concours des conservateurs, et certes ils sont nombreux et maîtres du terrain dans l'excellent canton de Puy-l'Évêque.

CANTON DE GRAMAT.

M. Griffel, ancien maire de Gramat, a réuni les ex-maires et adjoints de ce canton pour se faire nommer candidat. Ce comité, qui pourrait se nommer celui des rancunes n'a aucune importance ni comme nombre, ni comme qualité.

Il est certain que M. Griffel et ses amis se remueront beaucoup pour tenter une revanche contre le 24 mai, mais leur efforts n'aboutiront qu'à démontrer leur faiblesse.

Si la lutte contre M. Calmels-d'Artinsac, le maire aimé de Gramat, le conseiller général actif et intelligent, eût été possible, ce n'est pas le nom de M. Griffel qui eût été mis en avant, c'est celui de M. Calmon dont l'ancien maire n'est que la doublure effacée et compromettante.

La candidature que nous combattons n'est que la vaine et impuissante protestation de la révolution ; les renseignements qui nous parviennent de ce canton sont excellents ; à part les votes de quelques radicaux, M. Calmels-d'Artinsac réunira l'immense majorité.

La République française et le Républicain.

Le journal la *République française* dont on connaît les attaches, a créé des succursales dans la plupart des départements. Le journal le *Républicain du Lot* en est une.

Si cette fédération des journaux Gambettistes n'avait d'autre but que d'assurer l'unité de la doctrine et la pureté des principes, nous n'aurions rien à dire, mais l'organisation a un tout autre objectif, celui d'assujettir la province aux choix dictatoriaux d'un comité qui siège à Paris et qui a la prétention de transmettre ses ordres sur tous les points de la province.

C'est en quelque sorte la camaraderie organisée au profit de quelques meneurs.

C'est ainsi dit-on que la candidature de M. Relhié a été improvisée, nous pourrions dire imposée.

Que l'on ne nous parle pas du choix des comités. Nous connaissons ce trompe l'œil qui donne le succès à celui qui a eu le soin d'amener avec lui le plus grand nombre d'adhérents.

On assure qu'un grand nombre de républicains du Lot sont fort mécontents de la manœuvre qui met en avant un homme qui n'a aucune chance de succès. Ils regrettent que M. Combarieu dont le passé offre toutes les garanties désirables à cause de ses opinions n'ait pas été préféré, et que ce vétéran dont le caractère indépendant est connu, ait été sacrifié aux préférences de la coterie d'un journal dont le seul mérite est la subjection à la *République française*.

Le choix de M. Relhié ne peut aboutir qu'à un colossal insuccès.

Cieurac, 27 septembre 1874.

Monsieur le Rédacteur,

La profession de foi de M. Albert Lachèze a paru ce matin dans les journaux de son parti.

Le paragraphe n° 5 étant de nature à laisser croire au canton de Souillac que j'ai négligé ses intérêts, j'ai cru devoir demander directement à mon concurrent s'il avait voulu en cette circonstance attaquer *mon administration*.

M. Albert Lachèze, avec toute la politesse et l'affabilité que chacun lui connaît et se plaît à redire, a signé la déclaration suivante.

Les électeurs sauront, je l'espère, et de l'avis même de mon adversaire, à quoi s'en tenir.

Les journaux qui attaquent ma candidature peuvent cesser leur polémique qui n'a plus auprès des électeurs aucune chance de succès.

Déclaration de M. Albert Lachèze, candidat au Conseil général.

« En écrivant dans ma profession de foi, paragraphe 5 :

« Je connais votre canton, vos communes, vos villages ; je sais que bien des demandes ont été négligées, bien des réclamations méconnues, bien des promesses oubliées, si vous m'honorez de vos suffrages, etc.

« Je déclare n'avoir eu aucune intention d'attaquer M. le comte de Marquessac, dont je suis le concurrent au Conseil général, et qui a toujours fait pour les intérêts généraux et pour les intérêts particuliers, tout ce qu'il a pu faire.

« Souillac, le 27 septembre 1874.

« Signé : LACHÈZE. »

Si je succombe devant les électeurs, monsieur, j'aurai au moins la satisfaction de succomber malgré le devoir accompli.

Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Comte de MARQUESSAC.

Nous apprenons avec plaisir que M. le docteur Clary, maire de Larroque-des-Arcs, a accepté la candidature au conseil d'arrondissement, pour le canton de Cahors (nord), qui lui a été offerte en remplacement de M. Auguste Capmas, candidat sortant qui ne se représente pas.

Par décision de Mgr l'évêque ont été nommés :

Curé de Théminettes, M. l'abbé COLDFEY, curé de Scelles ; curé d'Aglan, M. l'abbé SIMON, curé de Cassagne ; curé de Cassagnes, M. l'abbé DUCOS, vicaire de Puy-l'Évêque ; vicaire de Puy-l'Évêque, M. l'abbé BERGUES, prêtre de la dernière ordination.

M. DELTHEIL, supérieur du grand séminaire, ayant été élu premier assistant de la congrégation de la mission (Lazariste), a pour successeur au séminaire de Cahors, M. GAILLARD, de la même congrégation.

Par décret du Président de la république, M. Cénac, substitut à Marmande, est nommé substitut à Cahors, en remplacement de M. de Bibal.

La *Société des Etudes du Lot* reprendra ses séances hebdomadaires, lundi prochain, 5 octobre, à l'Hôtel-de-Ville, à 8 h. du soir.

Bourse de Paris.

Paris, 30 septembre 1874.

Rente 3 p. %	62,45
— 4 1/2 p. %	89,75
— 5 p. %	99,30

M. le ministre de l'instruction publique a décidé que la rentrée des classes aurait lieu dans tous les lycées, le mercredi 7 octobre prochain. Les élèves internes devront donc être rendus au lycée de Cahors, le mardi 6, à 8 heures du soir.

Le Proviseur, F. MOGNAT.

LETTRE D'UN ÉLECTEUR

DU CANTON DE SAINT-GÉRY.

Electeurs,

Nous sommes convoqués pour dimanche prochain, 4 octobre, afin de désigner notre représentant au Conseil général. Deux candidats sont en présence : l'un est M. Talou, conseiller sortant, l'autre est M. Depeyre, député, ancien ministre de la justice.

Entre ces deux candidats, quel est celui que nous devons choisir ? Si nous comprenons les véritables intérêts du canton de St-Géry, il n'y pas à hésiter ; c'est M. Depeyre que nous devons nommer. Et cependant, pour vous détourner de ce choix, on multiplie auprès de vous les intrigues et les calomnies.

On vous dit que M. Depeyre est un étranger. Vous savez bien que cela n'est pas vrai ; que M. Depeyre, né à Cahors, y a passé la moitié de sa vie et qu'il y revient à chaque instant ; que son frère a remplacé au tribunal, dans les fonctions de vice-président, le bien regretté M. Laromiguière, qui fut si longtemps notre mandataire au Conseil général ; vous savez bien que la famille maternelle de M. Depeyre appartient au canton de St-Géry ; que lui-même possédait à Vers, il y a peu d'années encore, une propriété qui lui venait de sa famille ; que son oncle, M. Laur, fut notre juge de paix pendant plus de trente années et a laissé parmi nous les plus honorables souvenirs. M. Talou peut-il invoquer des liens pareils avec le canton de St-Géry et n'est-ce pas lui qui mériterait d'être appelé un étranger ?

M. Depeyre est venu dans notre canton, il a visité toutes nos communes, plusieurs d'entre vous ont causé avec lui ; vous a-t-il fait l'effet d'un étranger, ignorant nos habitudes, notre langage, nos besoins, nos intérêts ? Ceux-là qui ne le connaissent point, s'étaient imaginés peut-être que député, ayant joué depuis trois ans un rôle considérable à l'Assemblée nationale, ministre du maréchal, il y a quelques mois à peine, M. Depeyre ne saurait pas se mettre à notre portée et aurait vis-à-vis de nous un peu de cette hauteur que nous n'aimons chez personne. Or, c'est tout le contraire qui est arrivé : nous avons trouvé en lui un homme simple et bon, bienveillant pour tous, parfaitement au courant de ce qui peut nous intéresser, s'entretenant de nos affaires avec un abandon plein de cordialité.

Et cependant, à cette candidature si honorable, vous savez quelle propagande on oppose ; vous savez comment parle dans chaque numéro un journal qui se publie à Cahors et qui depuis trois semaines nous est régulièrement adressé à vous comme à moi ; c'est une gracieuseté que nous devons évidemment à M. Talou, et dont, pour ma part, je le dispenserais volontiers. Les candidats que n'aime pas M. Talou sont représentés par le *Libéral du Lot*, tantôt comme voulant vivre aux dépens des petits en les exploitant, tantôt comme voulant nous ramener à cette époque d'esclavage où quelques individus disposaient de tout un pays ; puis viennent la *dîme* et la *corvée* auxquelles, dit-on, on ne veut pas croire, mais dont certains agents ne craignent pas de vous menacer, si par malheur M. Depeyre était nommé. J'ai entendu dire bien autre chose encore dans les entretiens du village ! Un de mes voisins ne m'a-t-il pas raconté que c'était M. Depeyre qui avait fait augmenter le tarif des messes ?

En vérité, mes chers amis, il faut que ceux qui vous débitent de pareilles sottises aient un bien grand mépris pour votre intelligence et votre bon sens ; ce sont eux qui exploitent la crédulité des petits, ce sont eux qui se moquent de vous ; ce sont eux, qui n'étant rien et ayant besoin de vous pour devenir quelque chose, comptent vous faire avaler, passez-moi ce mot, les mensonges les plus grossiers et les plus ridicules.

Ce que M. Depeyre a été et ce qu'il est, nous le savons. Envoyé à l'Assemblée nationale par le département de la Haute-Garonne, il a toujours voté contre les républicains que vous n'aimez guère, je le sais ; il est de ceux qui, à la Chambre, ont appelé au pouvoir le maréchal de Mac-Mahon ; lorsque l'Assemblée a décidé que ce pouvoir durerait sept ans, c'est lui qui ce jour-là était monté à la tribune pour soutenir cette proposition ; dès le lendemain, le Maréchal le choisissait pour son ministre de la justice, et si M. Depeyre a cessé naguère d'être ministre, il pourrait bien, paraît-il, le redevenir sans tarder. Ce n'est pas moi qui ai découvert cela, c'est le journal de M. Talou qui me l'a appris ; en effet, dans son numéro du 30 août, le *Libéral*, s'adressant à M. Depeyre, lui disait : *Vous M. Depeyre, vous ministre d'hier, qui peut-être le serez demain.*

Eh bien ! voilà un de nos compatriotes, appar-

tenant à une des familles les plus honorables du pays, qui est député à l'Assemblée nationale, qui a conquis à la Chambre une des premières situations par son caractère et son talent, qui était ministre hier et qui, d'après M. Talou lui-même, le sera peut-être demain; il se présente pour être notre élu au conseil général, et nous lui préférons M. Talou! Savez-vous qu'alors on se moquerait bravement de nous? Si M. Depeyre n'était pas nommé, sa position à la Chambre et auprès du Maréchal n'en serait pas amoindrie; mais que penserait-on d'un canton qui aurait si sottement méconnu ses intérêts les plus évidents? car enfin, plus notre représentant au Conseil général aura de talent, d'influence et d'autorité, mieux nos intérêts généraux et particuliers seront servis et défendus.

Il y a pour le canton de St-Géry des questions pressantes à résoudre et dont la solution, si elle nous était favorable, contribuerait puissamment à notre prospérité. Est-il admissible, par exemple, que de Cahors à Cajarc, dans un parcours de 50 kilomètres environ, il n'y ait pas un seul pont sur le Lot, et que les deux fractions du canton de St-Géry, que sépare le fleuve, ne soient reliées entre elles que par de simples bacs? Voilà une question bien importante pour nous; M. Talou aurait mieux fait de l'étudier et d'en obtenir la solution, que de s'occuper à expulser les Frères de la doctrine chrétienne comme ses votes au conseil municipal de Cahors ont prouvé qu'il voulait le faire. Mais, que voulez-vous? M. Talou est devenu un homme important parmi les importants du parti républicain de Cahors; il a un journal qu'il inspire, qu'il paie et qu'il distribue gratis en temps d'élection; M. Talou est de ceux qui font tous les jours la guerre aux représentants du maréchal de Mac-Mahon, et il est devenu un si pur démocrate, qu'à la dernière session du Conseil général, sur des questions où il ne restait plus que cinq républicains pour faire de l'opposition au gouvernement, M. Talou était le cinquième! Évidemment, quand on est devenu aussi républicain que cela, on n'a plus le temps de s'occuper que de la République.

À côté de la question des communications à établir entre les deux rives du Lot, il en est une autre plus vitale encore et que sans doute vous connaissez déjà. Le chemin de fer qui part de Libos ne saurait s'arrêter à Cahors; il doit être continué et tout démontre qu'il doit être dirigé vers Capdenac. C'est l'intérêt bien entendu de la Compagnie qui l'exige, et ce sera pour nous un avantage considérable d'être mis ainsi en communication plus directe avec l'Auvergne et avec l'Aveyron. Poussé sur Capdenac, le chemin de fer passerait dans nos belles vallées et nous apporterait un nouvel élément de progrès et de richesse.

En fait de promesses, certains ont des scrupules que d'autres ne connaissent pas: M. Depeyre ne nous promettra, je le sais bien, ni ponts ni chemins de fer; il ne prendra vis-à-vis de nous d'autre engagement que celui de se dévouer à la défense de tous nos intérêts, ce qui est un impérieux devoir pour quiconque a obtenu notre confiance; mais enfin les deux questions sont posées depuis longtemps par la force même des choses, et nous devons alors nous demander lequel des

deux candidats sera le plus capable et le plus autorisé pour en obtenir la solution: Est-ce M. Talou ou bien M. Depeyre, dont vous connaissez la situation avouée par le *Libéral* lui-même? C'est à votre bon sens de décider.

Il est vrai que M. Talou et son journal ont inventé contre M. Depeyre une raison singulière et sur laquelle ils paraissent compter beaucoup, car ils nous la répètent chaque jour. On nous dit que M. Depeyre est obligé comme député de résider à Paris une grande partie de l'année, et qu'étant absent du pays, il ne pourra vous être d'aucun secours. Comme si M. Depeyre n'avait point à côté et au milieu de nous des parents et des amis qui au besoin seront heureux de nous servir d'intermédiaires. Un journal nous apprendait dernièrement qu'il y a plus de deux cents députés à la chambre, parmi lesquels deux députés du Lot, qui sont membres du conseil général de leur département. Et les cantons qu'ils représentent ne s'en trouvent que mieux, parce que, si les affaires qui nous intéressent commencent au chef-lieu du département, c'est à Paris, auprès du gouvernement, que presque toujours elles se terminent.

Nous n'avons pas besoin de demander à M. Depeyre ce qu'il fera pour les intérêts de notre canton, car nous connaissons ce qu'il a fait déjà; il est de ceux qui ne savent point oublier le pays natal. Toutes les communes ou paroisses qui se sont adressées à lui: Vers, Esclauzels, Crégols, Tour-de-Faure, Bouziès-Bas, Bergant, ont obtenu de lui le concours le plus dévoué et le plus utile. Il y a déjà bien longtemps que M. Depeyre s'occupait de nos affaires, et la candidature au conseil général, qui lui a été offerte par un grand nombre d'entre nous, n'a été que le témoignage d'une juste reconnaissance.

Donc, mes chers compatriotes, je voterai pour M. Depeyre, et je vous engage à faire comme moi. Je n'ai peur ni de la *dime*, ni de la *corvée*, ni de l'esclavage, dont le *Libéral* nous menace; je ne veux pas être parmi les idiots qui gobent toutes ces sottises comme autant de vérités. Le *Libéral* ne m'effraie point, M. Talou pas davantage; je ne m'inquiète même pas des préférences de M. de Malleville. Vous savez que le *Libéral*, dans un des numéros dont il nous a fait cadeau, a cru nécessaire d'invoquer le nom de M. de Malleville. Parce que M. de Malleville, qui ne s'est jamais occupé de nous, qui a une propriété à Bouziès où il vient passer vingt-quatre heures tous les quatre ou cinq ans, et où il n'a pas même conservé une chaise pour s'asseoir; parce que M. de Malleville est l'ami de M. Talou, et le promenait naguère dans la commune de Bouziès, M. Talou n'en vaut ni plus ni moins. D'ailleurs, ce patronage ne m'étonne pas: M. de Malleville est député; à la Chambre, il vote toujours avec les plus républicains contre le Gouvernement du Maréchal. M. Talou et lui sont donc faits pour s'entendre; qui se ressemble s'assemble.

M. de Malleville en sera pour ses frais de voyage, le *Libéral* pour ses frais de propagande. Nous ne choisirons plus M. Talou. S'il fut élu en 1871, il ne dut sa nomination qu'à une division regrettable de nos voix entre deux concurrents également honorables; M. Talou eut cinq cents et quelques voix, MM. Delfour et Dols en

réunirent près de mille. Aujourd'hui, plus de divisions entre nous; deux candidats seulement: M. Depeyre contre M. Talou. Les mille se retrouveront contre les cinq cents; j'ai même la certitude que les cinq cents ne se retrouveront pas; car, parmi ceux-là, j'en sais beaucoup qui, en 1871, ne connaissaient point les opinions de M. Talou et qui aujourd'hui sont résolus à lui refuser leur suffrage.

À dimanche donc, mes amis, l'élection de M. Depeyre, et, croyez-le bien, ce sera tout honneur et tout profit pour notre canton.

UN ÉLECTEUR.

St-Géry lundi 28 septembre 1874.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

ANNONCES

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelu Stuart, la duchesse de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

Mme la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie de foie* d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

Mlle Martin, de *Suppression des règles* et *Danse de Saint Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie* et *Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans, d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 62,845.

M. A. Spadéro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en

boîtes de 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

104, rue Richelieu, à Paris.

LE CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS est encore en mesure de délivrer à ses guichets, au prix de 277 fr. 50 (sans commission) les **Obligations Communales et Départementales de 300 fr. 5 0/0 du Crédit foncier de France, émission 1872.**

Ces Obligations jouissent de la double garantie des Départements ou des Communes et du Crédit Foncier de France.

Toutes valeurs facilement négociables sont acceptées en paiement au cours du jour, sans commission.

**Vals.** — Sources: *Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolotte, Magdelaine, Dominique.* Les expéditions directes se font par caisse. de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 frs. Il suffit d'écrire à la *Société générale des eaux minérales* à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

**A vendre** l'une des meilleures librairies de Bordeaux, faisant en moyenne 80,000 francs d'affaires. Facilité de paiement. S'adresser à M. Labat jeune, 49, rue Porte-Dijaux, Bordeaux.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

ERNEST FOUBERT

M<sup>e</sup>n-Dentiste de Paris.

Dentiste du Lycée et des principales maisons d'éducation de Cahors.

Etabli à Cahors depuis 1871, rue Fénélon, maison Boutarel, au 1<sup>er</sup>

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE DE CAHORS, 1873, POUR PIÈCES ET DENTIERS ARTIFICIELS.

M. ERNEST FOUBERT se charge (avec garantie) de toutes les pièces artificielles, depuis une dent jusqu'au dentier complet, soit en or, soit en platine, avec dents naturelles ou minérales; dentiers en caoutchouc vulcanisé, à gencives roses, avec succion ou sans succion. Pansement et guérison des dents malades par un procédé simple et seul usité dans les maisons de premier ordre. Extraction rapide et assurée dans les cas les plus difficiles.

TABLEAU DES DISTANCES

louvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

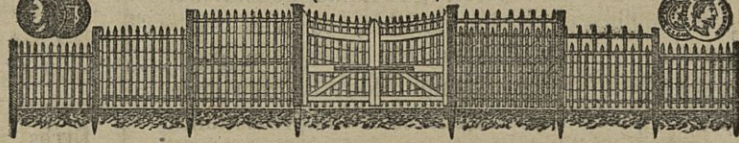
Jean XXII et la Pologne

ETUDE HISTORIQUE DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix: 30 centimes

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (S. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX: Depuis 40 c. le mètre courant à 4 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO. Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

AVIS IMPORTANT

EAU DES FÉES

RECOLORATION des CHEVEUX et de la BARBE

Diplôme de mérite à l'Exposition universelle de Vienne 1873. 10 années de succès.

M<sup>me</sup> SARAH FÉLIX prévient sa nombreuse clientèle que prochainement la couleur bleue de ses flacons: **Eau des Fées**, sera changée en couleur ambrée. — La récompense unique qu'elle a obtenue à Vienne est un puissant argument contre la concurrence, et pour éviter les CONTREFAÇONS déloyales et nuisibles, M<sup>me</sup> Sarah Félix a cru devoir changer la couleur bleue de ses flacons, et les nouveaux, qui seront de couleur ambrée, porteront sa signature incrustée sur les deux côtés.

POMMADE DES FÉES RECOMMANDÉE

Paris, 43, r. Richer, et Parf<sup>o</sup> de l'univers

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M<sup>me</sup> LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitiennes en tous genres.

A Vendre ou à Louer

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de *Jean de Bru*, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M<sup>me</sup> veuve LAFON (Hélène). S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement.

Toutes facilités pour le paiement.

GOUVERNEMENT DU PÉROU

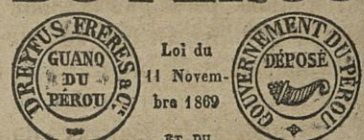
DREYFUS FRÈRES & C<sup>e</sup>

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU



Convention du 13 Avril 1874

DEPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>e</sup>. Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>e</sup>. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et C<sup>e</sup>. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>e</sup>. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. MOSNERON-DUPIN. St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.